



CONSEIL GENERAL
1186 Essertines-sur-Rolle

Procès-verbal de la
séance ordinaire du
Conseil Général d'Essertines-sur-Rolle
du 30 septembre 2025



1.	Assermentation (s), si nécessaire	3
2.	Appel.....	3
3.	Adoption de l'ordre du jour modifié.....	3
4.	Adoption du procès-verbal du Conseil général du 10.06.2025.....	3
5.	Démissions	4
6.	Présentation du PECC (plan Energie & Climat Communal) par le bureau Eqlosion (<i>en annexe</i>). 4	
7.	Initiative citoyenne : Brève présentation de la Coopérative Enessert (https://enessert.ch/) par M. Pierre JACCARD, Président (<i>annexe</i>)	5
8.	Communications du Bureau	5
9.	Préavis n°05-2025 - Arrêté d'imposition 2026	6
10.	Communications de la Municipalité et des délégué-es aux associations intercommunales (ASSAGIE, Enjeu, AIER, ORPC)	6
11.	Propositions individuelles.....	10
12.	Annexes.....	10



Le **Président**, M. **Julien FULOP**, souhaite la bienvenue aux Conseillers généraux, à M^{me} la Municipale et Messieurs les Municipaux, pour ce Conseil.

1. Assermentation (s), si nécessaire

L'Assemblée se lève et le **Président** procède à l'Assermentation de M^{me} **Marion PITTE-LOUD** et M. **Anthony SEYDOUX**. Lecture du serment Art. 9 de la Loi sur les Communes.

Brève présentation : Marion a 20 ans et est coiffeuse à Gimel, Anthony a 18 ans est apprenti pour un CFC d'électronicien à l'ETML.

Le **Président** est ravi d'avoir des jeunes à assermenter ce soir. Les représentants de tous les âges au Conseil, renforcent l'engagement pour la Commune. Le **Président** rappelle quelques règles de base. Les conseillers sont des volontaires et non des élus, de ce fait, ils sont présents par leur propre choix et non par une obligation. Le **Président** est reconnaissant de cet engagement à long terme. Ce choix de milicien doit comporter du respect envers soi-même et les autres. Il rappelle que durant les séances le vouvoiement est de rigueur, lors de la demande de prise de parole, il faut se lever et décliner son nom et prénom pour faciliter le travail de la **Secrétaire**. Les interventions doivent être civilisées, ne jamais faire d'attaque personnelle. Il rappelle que les conseillers ne s'adressent pas à un Municipal, mais au Collège des Municipaux. Puis il termine en précisant que les trois hameaux de notre Commune constituent une seule et même entité.

2. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 46 conseillers sont présents sur 61, 14 excusés, 1 non-excusé
Le quorum étant atteint, le **Président** ouvre la séance.

Le **Président** remercie M^{me} **Marie-Christine PETITPIERRE** et M^{me} **Mireille SAW MIN ZIN** pour leur dévouement dans leurs fonctions respectives durant ces dernières années au sein du bureau du Conseil général. Il remercie également les autres membres du **Bureau** et le travail de la **Secrétaire**. Il profite de remercier également les délégués aux diverses associations inter-communales et les membres des commissions. Enfin tous les membres du Conseil général et nos Municipaux sont remerciés pour leur engagement en faveur de notre communauté.

3. Adoption de l'ordre du jour modifié

Le **Président** demande s'il y a des remarques. Aucune.
L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal du Conseil général du 10.06.2025

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. Aucune.
Le PV modifié du 10.06.2025 est adopté avec 39 OUI et 6 abstentions



5. Démissions

Aucune démission

6. Présentation du PECC (plan Energie & Climat Communal) par le bureau Eqlosion (en annexe)

Le **Président** donne la parole à M. **Philippe STAUB** qui nous fait un point de situation du PECC. Il a participé à Lausanne à un état des lieux, suite aux quatre ans du début du PECC. Les échanges sont intéressants. Il rappelle que le PECC est une obligation constitutionnelle, il faut disposer d'un plan d'action afin de réduire la production de CO₂. Pour l'avenir, est en discussion la manière de continuer ce PECC.

Présentation de M^{me} **Natacha SCHULER** représentante du bureau Eqlosion *en annexe*.

Le **Président** donne la parole à l'Assemblée :

M. **Bertrand SEYDOUX** a vu son prix de vente d'électricité passé de 18cts à 8cts, qu'il revend avec ses panneaux solaires à la Romande Energie. Les sociétés pourraient fournir un effort pour le prix de rachat de l'électricité photovoltaïque. M^{me} **Natacha SCHULER** comprend la frustration. Le mieux est, dans tous les cas, d'utiliser des énergies renouvelables plutôt que de rester avec des énergies fossiles, mais la réalité sur le terrain est difficile. Des solutions existent comme l'autoconsommation et le stockage de cette énergie avec des batteries.

Le **Président** demande une mise à jour annuelle du PECC. La Municipalité prend note.

M. **Léopold GROSJEAN**, agriculteur, indique qu'en Suisse, dans le domaine de la biodiversité, la Suisse est en retard, on manque de tout. Planter des arbres et fleurs est honorable, mais souhaite-t-on un biotope ou brouter les petits arbres ! En juin la consommation de viande suisse est épuisée et toute la Suisse fait face à de l'importation. Il demande également combien l'étude a coûté à la Commune ? M^{me} **Natacha SCHULER** répond que favoriser la biodiversité ne va pas à l'encontre de l'agriculture. La recommandation est de favoriser la biodiversité dans les terrains bâtis comme le long des talus. Le but est de favoriser le local et de ne plus être tributaire de l'importation. Le Canton met un point d'honneur à solutionner ceci. Les diverses propositions qui pourraient être amenées par les agriculteurs locaux sont les bienvenues et pourraient être insérées dans les fiches du PECC. M. **Jérôme RICHARDET** complète que le coût de cette étude est de CHF 5'000 par année subventionné par 50% au Canton.

Le **Président** affirme que les décisions pour l'agriculture sont prises à Berne et M^{me} **Natacha SCHULER** est juste son exécutante.

Lien internet : sur le site de la commune

https://communeapp.ch/assets/idm_medias/ab27a286a6139864ab17068341ed37e9.pdf



M. **Nils PETER** encourage l'Assemblée sur cette thématique de consommation locale. La consommation est la plus grande thématique pour la Commune. Les haricots sont du Maroc, beaucoup d'importation et peut-être se sensibiliser au local et au circuit court pour acheter directement chez les agriculteurs sera bénéfique pour nous tous.

7. Initiative citoyenne : Brève présentation de la Coopérative Enessert (<https://enessert.ch/>) par M. Pierre JACCARD, Président (annexe)

M. **Thomas GUIBENTIF** Docteur en sciences de l'environnement. Bachelor en physique et Master en 2015 a aiguillé ses études vers les micro-réseaux, gestion de l'énergie et durabilité. Il a travaillé au SIG sur des projets de transition énergétique. Enfin, a obtenu son doctorat dans le domaine de la conception et impact des programmes énergétiques.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Pascale DUCRET** demande si la SEFA (Société Electrique des Forces de l'Aubonne) a été approchée ? M. **Thomas GUIBENTIF** répond que la SEFA est sur le RCP (regroupement pour la consommation propre et virtuelle d'Aubonne et environs) et a des bases légales déjà en vigueur et la SEFA ne dessert pas Essertines, donc ne pourraient pas créer de CEL (Communauté Énergétique Locale), l'interlocuteur reste la Romande Energie uniquement.

8. Communications du Bureau

Le **Président** donne lecture du courrier reçu de l'AIER : *Courrier en annexe*. Il clarifie que cette lettre n'est pas une attaque personnelle, c'est une circulaire. La Commune d'Essertines, avec ses délégués, n'a rien à se reprocher. M. **Bertrand SEYDOUX** confirme qu'en tant que délégué il a participé à 95% des séances et fait partie de la commission de gestion et finances de l'AIER. Le **Président** remercie l'engagement et précise que pour d'autres associations intercommunales, la participation des délégué-es n'est pas suffisante.

Votations 28.09.2025 : Il remercie les membres du Bureau et les scrutateurs pour ce dernier dimanche de votations. Un des votes au niveau dépouillement était sophistiqué !

Organisation et mise en place de la salle du CG : Le **Bureau** prie l'Assemblée que quelques personnes restent à la fin de chaque séance pour ranger la salle (tables, chaises). Il a eu une séance avec la Municipalité et c'est une charge pour les employés communaux et les Municipaux. Il sera aussi très apprécié que quelques conseillers soient 15-20 min en avance présent.e.s, avant chaque séance, pour la mise en place. Il rappelle également que cette salle, après chaque séance de Conseil, est utilisée par d'autres organismes et doit être rangée. Les employés communaux sont en droit de prendre des vacances et, en leur absence, il faut mettre la salle en place et également la ranger.

18.11.2025 séance d'information pour la présentation du MCH2. Il encourage vivement l'Assemblée à venir participer à cette séance. Une invitation suivra.

09.12.2025 séance ordinaire qui sera suivie d'un apéro dinatoire. Il demande à quelques personnes de venir aider à la mise en place de cet apéro.



9. Préavis n°05-2025 - Arrêté d'imposition 2026

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Stéphan AEPLI**. La commission propose d'accepter le préavis 05/2025.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune.

Le préavis 05/2025 est accepté à l'unanimité

10. Communications de la Municipalité et des délégué-es aux associations intercommunales (ASSAGIE, Enjeu, AIER, ORPC)

- Communications de la Municipalité :

M^{me} **Stéphanie BARTOLINI** nous indique que l'ASP (agent de sécurité publique) a été licencié fin juin et qu'un nouvel ASP a été engagé et celui-ci a décidé de démissionner pour des raisons personnelles. Un nouveau processus de recrutement est en cours.

Radar/gendarmerie : Elle annonce que la Commune a fait l'acquisition d'un radar pédagogique. La gendarmerie mobile sera présente avec un stand au marché d'automne.

Vins : Des bouteilles de vins sont disponibles à l'administration, étiquetée d'Essertines-sur-Rolle pour CHF 10.50/bouteille.

Législature 2026-2031 : les membres de la Municipalité actuelle se représentent à l'exception de M. **Philippe STAUB**.

M. **Philippe STAUB** nous indique concernant :

L'instauration de zones 30 km/h à Essertines et à Bugnaux : les démarches ont été bloquées durant une année pour des raisons internes au Canton. Comme déjà expliqué à l'Assemblée, l'instauration d'une zone 30 au village nécessite la validation d'une commission cantonale, du fait que la traversée de la localité est un tronçon affecté à la circulation générale (route cantonale en traversée de localité). Une première expertise vient d'être réalisée par la sous-commission des limitations de vitesses (SLCV). Les vitesses mesurées dans le village (38km/h) ne justifient pas de mesures spéciales, toutefois la complexité des gabarits laisse espérer une réponse favorable. Nous devrions avoir une réponse de la commission début décembre. Du fait de ces retards, la Municipalité a décidé de découpler la démarche de Bugnaux, qui est communale, de celle du village. La publication pour la zone 30 à Bugnaux est en cours, le dossier peut être consulté au greffe et à la DGMR. Si la météo le permet, la Commune espère pouvoir mettre en place la mesure encore cet automne. Des réflexions devront encore avoir lieu afin de réduire et surtout de ralentir le trafic sur la rue du Collège.

Mise en conformité à la loi LHand de l'arrêt de bus au village : l'arrêt de bus a été déplacé. La complexité du Village intensifie les problèmes de l'emplacement pour cet arrêt afin de répondre aux besoins. Toutefois la Commune commence à entrevoir des solutions. Les communes ont



l’obligation de mettre au moins un arrêt de bus en conformité à la loi sur les handicapés. La Municipalité espère pouvoir venir avec un projet concret devant le Conseil l’année prochaine. Cela dépendra toutefois de l’emplacement choisi et donc de l’envergure des travaux à entreprendre.

Réalisation d’un abri bus pour les voyageurs en direction de Rolle et d’Allaman : il rappelle que la démolition de l’ancien abribus et les travaux sur la façade du bâtiment contre lequel il se trouvait ne laissent pas une place suffisante pour reconstruire un abri digne de ce nom. À la suite du déplacement de l’arrêt de bus vers la fontaine, la Municipalité peut à présent envisager d’installer un abri sur l’espace attenant à la fontaine, bien qu’esthétiquement ce ne soit pas optimal. La décision finale dépendra toutefois de la validation de l’emplacement de l’arrêt comme indiqué sous le point précédent.

Chantier : la Romande Energie doit renforcer le réseau suite à l’installation de panneaux photovoltaïques.

Repair café : il sera disponible au marché d’automne, l’occasion de venir faire réparer des appareils électroniques ou d’autres.

Sacs taxés : les poubelles du Pontet ont un taux inadmissible de sacs non taxés à >7%. L’emplacement au Pontet incite d’autres personnes, qui ne sont pas des citoyens de la Commune, à déposer des sacs non taxés.

Le **Président** donne la parole à l’Assemblée :

M^{me} **Anne-Laure MARICOSU** demande s’il n’y a pas des caméras sur les containers. Si, mais l’information est sous forme de pictogramme et est factice, répond M. **Philippe STAUB**. Les caméras de vidéosurveillance ne peuvent pas être installées sans en amont un règlement communal. M. **François GILLIERON** demande si les sacs non taxés ont été fouillés pour déterminer les fautifs. Oui ceci a été contrôlé et les fautifs ont reçu un courrier.

M. **David LUGEON** trouve aberrant qu’un postulat déposé en 2022 ait eu réponse avec le préavis de la Municipalité en avril 2024. Dans ce préavis était stipulé que la procédure serait simplifiée suite à la modification des bases légales fédérales et cantonales, or les communications de M. **Philippe STAUB** indiquent le contraire. Il se réjouit de la décision finale qui sera annoncée au Conseil de décembre.

M. **Bertrand SEYDOUX** souhaiterait être rassuré sur le 30km/h sur les routes communales au village. M. **Philippe STAUB** répète que la Municipalité souhaitait mettre en place le 30km/h au village et à Bugnaux en même temps. Or, la mise en place à Bugnaux a été accélérée car validée par le Canton. Pour le village, la volonté est de mettre en place le 30km/h pour tous les tronçons et pour ceci, il faut attendre la décision du Canton.

M. **Stéphan AEPLI** constate l’absence de la **Syndique**, mais que personne ne l’a excusée, il se soucie de sa santé. Elle est à une réunion de parents confirme le **Président**.



M. Stéphan AEPLI demande les griefs généraux à la suite du licenciement de l'ASP M^{me} **Stéphanie BARTOLINI** précise que c'est la Commune de Mont-sur-Rolle qui est responsable de l'engagement des ASP, donc il faut s'adresser à d'eux.

M. Matthieu DUPERTUIS rebondit sur les histoires de vitesse au village en rappelant qu'il faut aussi rouler avec modération en allant à la déchetterie. Habitent en dessous, il remarque la vitesse excessive et dangereuse. Le **Président** précise que l'ASP modérerait le trafic devant le cimetière et ceci déplaît à la population. M. **Matthieu DUPERTUIS** affirme que l'ASP ne peut pas intervenir sur la vitesse mais uniquement sur les stationnements.

M. Sylvain MARTIN concernant :

Les forêts : elles sont touchées par le bostryche. Des coupes forcées ont été faites du côté du Pré Derry, avec 90 sylves de bois (une sylve = 1m³ de bois sur pied) et 300 sur le Saugey. Le bois d'Essertines pour l'AGFOR est celui qui se vend le mieux.

06.12.2025 : aura lieu la vente des sapins de Noël par la société des fêtes au Stand de Tir. Le garde forestier sera présent pour couper les sapins selon les demandes.

Eau : concernant les cours d'eau, comme l'annonçait la fiche C19 du PECC, une étude sur le ruissellement subventionnée à 90% par le Canton a été réalisée. Il faut effectuer des mesures sur des points stratégiques de la Commune. Les mesures doivent être chiffrées par le bureau et ensuite la Municipalité reviendra devant le Conseil avec un préavis.

Le PECC : les employés communaux ont suivi des formations auprès de la DGE, notamment sur l'entretien du lisseron.

Police des constructions : pour chaque travail sur une propriété, une demande doit être faite auprès de la Commune. Tout est régi par des règlements même la couleur d'un volet de maison doit être soumise à une autorisation. Des permis sont délivrés à des privés. Pour exemple, les travaux de la Romande Energie sont à la suite de la délivrance d'un permis de fouille.

La démolition de Fenaco débutée cette semaine, a obtenu un permis, mais la Municipalité ne peut pas communiquer plus car ce sont des travaux privés.

Le **Président** ouvre la parole à l'Assemblée :

M^{me} **Carmen ZULAU** demande comment éliminer définitivement le bostryche. Ne faut-il pas brûler le bois et nettoyer la forêt, car il est présent dans l'écorce et dans tous le bois. Les travaux dans la forêt sont visibles mais les déchets restent et le bostryche avec. M. **Sylvain MARTIN** répond que le bostryche n'est pas arrêtable, car il est dans le sol, les déchets, l'écorce etc. Cependant, le meilleur moyen de ralentir sa progression est de couper les arbres et ainsi d'éviter la propagation d'arbre en arbre. Effectivement les déchets restent, pour une raison économique et écologique et pour maintenir la biodiversité.

M. Nils PETER demande un retour sur l'avancement des travaux du collège de Bugnaux. M. **Jérôme RICHARDET** indique que le chantier est en fin de désamiantage, l'assainissement du bâti et les échafaudages arrivent. Le budget est maintenu.



Finances : M. **Jérôme RICHARDET** annonce l'importance de participer à la soirée de présentation de MCH2 (manuel comptable harmonisé) le 18.11.2025, afin de comprendre les mécanismes. Le « squelette » du budget 2026 selon le plan comptable MCH2 est en attente du retour du Canton.

Eolien : concernant l'éolien, rien ne se passe à l'heure actuelle, le dossier est en consultation au Canton il a été envoyé en juin 2024 et toujours aucun retour. M. **Jacques CHABLOZ** est étonné de cette affirmation car le Canton a mis en consultation une modification du périmètre d'implantation des parcelles des éoliennes. M. **Jérôme RICHARDET** répond qu'effectivement le plan directeur cantonal a augmenté la surface de ce périmètre de parc éolien notamment pour la future éolienne numéro quatre.

M. **David LUGEON** annonce son absence lors de la présentation de MCH2 du 18.11.2025 et demande si une présentation sera disponible. Ceci sera le cas sous forme de présentation du Municipal et de la boursière.

Le **Président** remercie la Municipalité d'avoir accepté sa demande, c'est-à-dire de donner des points de situation de chaque dicastère.

- Communications des délégués des Associations Intercommunales :

ASSAGIE : M. **Bertrand SEYDOUX** délégué participera à la séance du 08.10.2025. Cependant il annonce que l'ADJ (Accueil de jour) d'Essertines est spécial car dépend de l'ADJ du district de Nyon (et non de Morges). La Commune d'Essertines ne payera donc rien à l'ASSAGIE. Pour les parents, en revanche, les contrats ont été signés auprès de l'ASSAGIE et cette dernière reverse à l'ancienne structure.

ENJEU : M^{me} **Priscille RAMONI** a participé à la séance du 11.06.2025. Les comptes 2024 correspondent à ce qui a été budgétisé. Le coût annuel d'un élève de primaire est passé de CHF 4'106 en 2023 à CHF 4'357 en 2024. Pour le coût annuel d'un élève de secondaire est passé de CHF 3'288 à CHF 3'853. Pour l'ADJ, ENJEU est passé d'un coût moyen pour un enfant de CHF 294 à CHF 320. Les comptes ont été acceptés. Un autre préavis de demande de crédit d'investissement (pour un mandat au maître d'œuvre pour gérer les projets en cours, notamment la réfection de la toiture du bâtiment A et la remise à niveau de la piscine et les élargissements des issues de secours de l'école de Gilly de CHF 98'000) a été accepté. Une demande de crédit d'investissement de CHF 56'000 pour le passage à MCH2 a été acceptée. ENJEU collabore avec la Fondation pour les centres de vie enfantine de Rolle, comme la Barcarolle. Ces structures vont fusionner au niveau informatique et un budget à hauteur de CHF 115'000 a été accepté. Enfin un crédit d'investissement pour le changement des parois des sanitaires du bâtiment A du collège le Martinet de CHF 85'500 a été accepté.

AIER : M. **Bertrand SEYDOUX** annonce que le budget 2026 de CHF 1'454'000 a été accepté. Il rappelle que l'amortissement de la STEP a été complété en 2024 et pour 2026 il faudra former un nouvel employé, en remplacement d'un collègue partant à la retraite.

ORPC : M. **Pierre-Yves VAL** a participé à la réunion du 17.09.2025 à Tannay où le budget 2026 de CHF 2'449'950 a été accepté. Il rappelle que c'est CHF 22.71 par habitant et



que pour le budget 2026 c'est CHF 22.58 par habitant. Pour Essertines, ces coûts représenteront pour le budget 2026 CHF 17'916. Le bâtiment de l'ORPC au centre de Prangins est terminé et opérationnel, la 2^e phase arrive.

11. Propositions individuelles

M^{me} **Mélanie OPPLIGER** annonce la fête de la paroisse ce dimanche dès 10h, s'en suivra le repas préparé par M. **Léopold GROSJEAN**.

M. **Anthony SEYDOUX** propose d'installer un défibrillateur cardiaque sur le site de la Commune. M. **Jérôme RICHARDET** explique que les offres ont été demandées mais un coût d'investissement et d'entretien est à prendre en considération et aucune subvention n'existe pour cet achat. Le **Président** demande une estimation de ces coûts pour le prochain Conseil.

M. **Pierre-Yves VAL** précise au sujet des éoliennes que le droit de superficie donné en 2017 était échu en 2024. M. **Philippe STAUB** annonce que le notaire et la **Syndique** ont demandé de prolonger ce droit et ceci sans devoir repasser devant le Conseil. M. **Pierre-Yves VAL** est étonné de ne pas avoir eu cette information en avance. La **Syndique** nous donnera de plus amples informations lors du Conseil du mois de décembre.

Le **Président** clôture la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence. Il indique la prochaine séance de Conseil le 09.12.2025.

La séance est levée à 22h10.

Le Président
Julien FULOP



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

12. Annexes

- Présentation du PECC (plan Energie & Climat Communal) par le bureau Eqlosion
- Présentation de la Coopérative Enessert
- Dépliant